

Lyon, le 29 octobre 2020

Mesdames et messieurs les parents d'élèves et responsables légaux,

Madame, Monsieur,

Le vendredi 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois-d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines) a été assassiné, victime du terrorisme islamiste. Cet acte odieux a bouleversé l'ensemble de la communauté éducative et le pays tout entier. À travers cet attentat ignoble, c'est l'institution scolaire, la République et nos valeurs qui ont été frappées.

Face à la barbarie et à l'obscurantisme, l'École unie se dressera toujours pour continuer à former des citoyens libres et éclairés.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a défini les modalités d'organisation du lundi 2 novembre, jour de rentrée, pour qu'un temps d'hommage soit organisé. La matinée sera organisée en trois temps :

- un premier temps, jusqu'à 10 heures, permettra aux équipes de se réunir pour exprimer et partager leur émotion, pour envisager de manière collective l'organisation de la matinée dans la perspective de prolonger les travaux sur la période à venir. Lors de ce premier temps, les professeurs n'auront donc pas la charge de leur classe ;
- un deuxième temps consistera, après l'accueil des élèves et la prise en charge par leur professeur, en une séance pédagogique en classe : les professeurs répondront aux questions de leurs élèves sur l'attentat et engageront une réflexion autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du rôle de l'École ;
- un troisième temps, enfin, consistera en un hommage solennel à Samuel Paty. Le directeur d'école ou le chef d'établissement procédera à la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888 au terme de laquelle, à 11 heures 15, une minute de silence sera observée. De la maternelle au CE2, la séance dans la classe sera suivie d'un temps calme ou d'une modalité pédagogique adaptée à l'âge et au niveau des élèves.

J'ai néanmoins demandé aux directeurs d'école et chefs d'établissement d'accueillir, à l'heure habituelle de début de matinée, les enfants des personnels mobilisés par la crise sanitaire (soignants, forces de sécurité intérieure...), les enfants d'enseignants ainsi que ceux dont les deux parents ou un parent isolé travaillent sans possibilité de travail à distance.

Les emplois du temps habituels reprendront pour tous le lundi après-midi.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension dans l'organisation de cet aménagement de la rentrée et dans la nécessité d'affirmer, collectivement et unis, les valeurs qui constituent notre République et notre École.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie – directeur académique



Guy CHARLOT